

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 21 - 24 octobre 1996

**PROJETS
D'INTERVENTION
PROLONGÉE EN
FAVEUR DE
RÉFUGIÉS ET DE
PERSONNES
DEPLACÉES SOUMIS
À L'APPROBATION
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

**Point 9 a) de l'ordre
du jour**

F

**Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/96/9-A/Add.4**

9 septembre 1996

ORIGINAL: ANGLAIS

IRAN 4161 (Élarg.4)
(No. WIS IRA 041604)

**Aide alimentaire en faveur des Iraquiens
réfugiés en Iran**

Durée du projet	12 mois
Nombre de bénéficiaires	66 000
Coût total pour le PAM	5 404 295 dollars
Coût total estimatif	11 124 795 dollars

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des États-Unis.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE À L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire sur les méthodes de travail, les documents établis par le Secrétariat à l'intention du Conseil ont été rédigés dans un souci de concision et axés sur la prise de décisions. Les réunions du Conseil d'administration doivent prendre un tour pragmatique et favoriser le dialogue et les échanges entre les délégations et le Secrétariat. Celui-ci poursuivra les efforts déployés pour faciliter la mise en oeuvre de ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui souhaitent poser des questions d'ordre technique sur ce document à contacter directement les fonctionnaires mentionnés ci-après, de préférence quelque temps avant la session du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en session plénière.

Les fonctionnaires du PAM responsables de ce document sont les suivants:

Directeur régional: M. Hammam tel.: 5228-2208

Chargé des opérations: L. Ehecopar tel.: 5228-2326

Pour toute question concernant la distribution des documents présentés au Conseil d'administration, veuillez contacter l'employé chargé de la documentation (tél.: 5228-2641).

GÉNÉRALITÉS

1. Le premier afflux important de réfugiés iraqiens en Iran, de l'ordre de 50 000 personnes, a été provoqué par des troubles civils dans le nord de l'Iraq en 1988. Les réfugiés, qui ont continué d'affluer entre 1989 et 1990, étaient 105 000 au début de 1991. Le plus grand mouvement de réfugiés a eu lieu après la guerre du Golfe en 1991, suite à l'insurrection kurde dans le nord et aux troubles civils qui ont touché les Arabes des marais dans le sud. En deux mois, environ 1,2 million de réfugiés iraqiens seraient entrés en Iran.
2. Après l'amnistie générale prononcée après la guerre par le Gouvernement iraquien, la majorité des réfugiés kurdes ont regagné volontairement leur pays durant le deuxième semestre de 1991. Les autres, qui représentaient environ la moitié de la population totale de réfugiés iraqiens en Iran, ont décidé de ne pas revenir pour des raisons essentiellement politiques et socio-économiques. Depuis lors, les rapatriements ont été très limités. Comme l'a signalé le Gouvernement iranien, le nombre total d'Iraqiens vivant actuellement dans le pays est proche de 600 000, principalement des Arabes des marais. Sur ce nombre, quelque 66 000 (51 pour cent d'hommes et 49 pour cent de femmes) vivent dans 27 camps et reçoivent une aide du PAM/HCR. En général, les camps sont établis loin des villages et des villes, dans les provinces ci-après: Azerbaïdjan occidental, Kurdistan, Kermanshah, Khouzesan, Lorestan, Fars, Markazi, Zandjan et Téhéran.
3. Les réfugiés qui vivent à l'extérieur des camps sont pour la plupart autonomes et subsistent grâce à différents types de commerces, d'affaires et d'emplois occasionnels dans les villes et villages. Ils ne reçoivent pas d'aide du HCR ni du gouvernement, mais ils peuvent acheter du pain dans des boulangeries subventionnées par l'État.
4. Depuis novembre 1988, le PAM a fourni une aide aux réfugiés iraqiens vivant et enregistrés dans des camps en Iran, dans le cadre d'une série de trois opérations d'urgence et de quatre projets d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées (IPR), représentant un engagement total de près de 130 000 tonnes de denrées de base. La révision budgétaire réalisée au titre du projet PRO No. 4161 (Élarg.3) a permis de financer l'aide jusqu'à la fin de 1996. Outre l'aide alimentaire du PAM, la Société du Croissant-Rouge iranien a aussi fourni une assistance sous forme de vivres aux réfugiés iraqiens, en collaboration avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le HCR a pour sa part contribué, comme à son habitude, aux services de soins et d'entretien, notamment dans les domaines de la santé, de l'hygiène, de l'approvisionnement en eau, de l'infrastructure scolaire et des activités créatrices de revenus.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT

5. Le gouvernement a demandé au PAM de continuer à approvisionner en 1997 les réfugiés iraqiens en denrées alimentaires de base.



MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

6. Le gouvernement pratique systématiquement une politique libérale de "portes ouvertes" vis-à-vis des réfugiés iraqiens et afghans à qui il donne asile. En règle générale, tous les camps iraqiens sont bien entretenus. En collaboration avec le HCR, le gouvernement a fait construire des maisons en béton et des logements préfabriqués pour les réfugiés iraqiens et a mis à disposition des équipements scolaires, des services médicaux, des installations électriques et sanitaires et d'autres infrastructures de base dans les camps.
7. Des fourneaux et du kérosène sont attribués aux ménages réfugiés et l'approvisionnement en eau potable est satisfaisant. Dans les principaux camps, les centres sanitaires sont dotés d'un médecin diplômé d'État tandis que dans les autres, qui disposent d'infirmières, des visites de médecins sont prévues deux à trois fois par semaine. Des services de planification familiale sont aussi assurés. La part de l'aide fournie par le HCR sous forme de médicaments s'est accrue depuis que l'État a supprimé les subventions qu'il accordait pour les services sanitaires et l'éducation.
8. La gestion et l'exécution de cette opération en faveur de réfugiés incombent au gouvernement, par le biais de ses organismes nationaux et régionaux, en coopération avec des organisations des Nations Unies (HCR et PAM) et d'ONG (Société du Croissant-Rouge iranien). L'opération est coordonnée à l'échelon national par le Bureau des étrangers et des immigrants (BAFIA) du Ministère de l'intérieur, et dans les différentes provinces, par les bureaux régionaux du BAFIA.
9. Outre l'aide apportée par le PAM et la Société du Croissant-Rouge iranien, le gouvernement fournit des aliments complémentaires et d'autres articles tels que savon et détergent, bidons pour l'eau et ustensiles de cuisine, selon que de besoin.

ÉVALUATION PAR LE PAM

10. Après le rapatriement massif des réfugiés iraqiens au cours du second semestre de 1991, le nombre de réfugiés iraqiens en Iran s'est nettement stabilisé. Une mission d'évaluation conjointe PAM/HCR s'est rendue en Iran en juin 1996 afin d'évaluer les besoins alimentaires pour 1997.
11. Comme indiqué par le gouvernement et vérifié par le HCR, 65 234 réfugiés iraqiens (au 1er mars 1996) vivent dans des camps établis par le Gouvernement iranien; les autres vivent dans des villes, certains chez des parents. Le tableau ci-dessous présente une répartition de la population de réfugiés dans les camps par province.



Province	Nombre de réfugiés dans les camps
Azerbaïdjan occidental	16 324
Kurdistan	5 329
Kermanshah	5 679
Khouzestan	24 388
Lorestan	2 967
Total partiel	54 687
Fars	7 423
Markazi	2 471
Zanjan	483
Téhéran	170
Total partiel	10 547
TOTAL	65 234

12. Le nombre total de réfugiés vivant dans des camps a augmenté de 3,5 pour cent au cours des six mois qui ont précédé la mission d'évaluation. Cette progression est attribuable à une croissance nette de la population (naissances moins décès) ainsi qu'aux mouvements nets vers les camps. Il n'y a pas eu de nouveaux afflux en provenance d'Iraq et le nombre des rapatriés a été négligeable. Cependant, du fait de la dégradation de l'économie iranienne, certains réfugiés ont éprouvé des difficultés à assurer seuls leur subsistance de sorte qu'ils ont quitté la société iranienne pour se rendre dans des camps de réfugiés, où leur sont fournis vivres et services de base.
13. Pour 1997, la mission conjointe a recommandé, comme par le passé, de concentrer l'aide du PAM sur les 65 234 réfugiés vivant dans des camps.
14. La politique de liberté de mouvement adoptée par le gouvernement vis-à-vis des réfugiés irakiens leur a ouvert des possibilités d'emploi, essentiellement dans les secteurs de la construction et de l'agriculture. On estime qu'environ 30 pour cent des réfugiés adultes de sexe masculin vivant dans des camps travaillent à l'extérieur; sur ce nombre, quelque 17 pour cent ont un emploi permanent et le reste des emplois occasionnels. Le salaire quotidien est en général de l'ordre de trois à cinq dollars. Cependant, il convient de noter que les réfugiés de sexe masculin ont de plus en plus de mal à trouver un emploi du fait de la dégradation de la situation économique dans le pays.
15. Peu de femmes réfugiées - voire pas du tout - travaillent à l'extérieur des camps. Depuis la fin de 1995, avec l'aide du HCR, de nombreux camps ont commencé à offrir des activités créatrices de revenu aux femmes et fillettes intéressées, telles que le tissage des kilims et des tapis et la confection de vêtements.
16. La distribution des vivres est généralement assurée une fois par mois par l'intermédiaire des représentants de groupes ou de quartiers. Chaque représentant de quartier ou de groupe reçoit des rations destinées à 20 familles au maximum. Alors



que le riz, l'huile végétale et les légumes secs sont distribués directement, le blé est moulu et distribué sous forme de farine ou de pain (trois pains de 100 grammes par personne et par jour).

17. La ration alimentaire quotidienne fournit 1 921 kilocalories et 54 grammes de protéines. Elle se compose de blé (350 grammes), de riz (100 grammes), d'huile alimentaire (20 grammes), de légumes secs (30 grammes) et de sucre (15 grammes).
18. Des mesures ont récemment été prises pour remédier aux lacunes du système de rapports concernant l'utilisation des produits de base: un comité alimentaire a été créé, qui se compose du directeur adjoint du BAFIA, du directeur de pays du PAM et du représentant du HCR. Ce comité se réunit périodiquement pour examiner les chiffres concernant le nombre de bénéficiaires, les entrées et les registres, les procédures, les mécanismes de distribution et les activités du camp en général.

Rapatriement en Iraq

19. La mission conjointe a établi que certains réfugiés en Azerbaïdjan occidental et au Kurdistan sont disposés à regagner leur pays d'origine, à condition que la communauté internationale garantisse la sécurité et qu'une aide leur soit fournie en Iraq pour faciliter leur réinstallation. La majorité des réfugiés ont perdu leur logement en Iraq et n'ont pas les moyens de le reconstruire. Certains possèdent des terres agricoles, mais eux aussi doivent pouvoir compter sur une aide alimentaire provisoire jusqu'à la première récolte. Pour remédier à la situation, le PAM, en collaboration avec d'autres organisations, fournit une aide à la réinstallation en Iraq sous forme de vivres, de matériaux de construction et de semences.
20. Un plan d'urgence pour le rapatriement volontaire des réfugiés irakiens a été préparé par le HCR et le PAM, en collaboration avec le Gouvernement iranien. Le PAM fournira 50 kilogrammes de blé par rapatrié, c'est-à-dire la même formule que celle qui est appliquée aux réfugiés afghans regagnant leur pays d'origine. Le HCR fournira des feuilles de plastique, des couvertures, des troussees de premier secours et des collations pour le voyage. Estimant que le nombre maximum des rapatriés serait de 10 000 en 1997, le PAM fournira 500 tonnes de blé.
21. Des stages de formation pour les hommes sont assurés par le HCR - en coopération avec l'organisme technique du Gouvernement iranien - dans les domaines de la menuiserie, de l'électricité, de la maçonnerie en brique, etc. Cela devrait non seulement permettre aux réfugiés de rebâtir leurs logements et l'infrastructure communautaire, mais également les aider à terme à devenir autosuffisants sur le plan économique.

QUESTIONS DE DÉVELOPPEMENT

22. Les réfugiés des camps ont du mal à devenir autonomes, en partie du fait de l'isolement de certains camps et de l'absence de qualifications de nombreux réfugiés.



23. Outre les possibilités de formation et d'emploi offertes aux hommes dont il a été question plus haut, des activités créatrices de revenu ont été introduites pour les jeunes filles et les femmes vivant dans les camps pour répondre aux restrictions culturelles limitant leur mobilité professionnelle à l'extérieur des camps. Les femmes et les fillettes reçoivent d'abord une formation de deux à six mois ainsi qu'une modeste rémunération en espèces (30 cents à un dollar par jour). Celles qui réussissent le test organisé à la fin de la formation reçoivent un certificat des autorités iraniennes chargées de l'artisanat.
24. Ces activités n'ayant pour la plupart été entreprises qu'à la fin de 1995, elles n'en sont encore qu'à un stade peu avancé de mise en oeuvre. Des études de marché sont en cours pour déterminer si les produits peuvent être vendus. Lorsque la production commencera à une échelle commerciale, les réfugiés ayant reçu une formation bénéficieront de salaires comparables à ce qu'ils seraient dans la société iranienne. Chaque atelier est doté d'un conseil composé de deux représentants des réfugiés, un des hommes et un des femmes participant à l'activité, de la direction du camp et du HCR. Une évaluation de ces activités doit être prochainement réalisée par le HCR pour servir de base à la planification des activités futures.
25. La mission conjointe de juin a conclu, à la suite des visites qu'elle a réalisées dans cinq camps où vivaient quelque 17 000 réfugiés, qu'il y avait de gros écarts entre le nombre de garçons et de filles scolarisés. En moyenne, les garçons scolarisés représentent 12 pour cent de la population totale des camps, contre cinq pour cent seulement pour les filles. Cet écart est plus marqué dans les classes supérieures car les filles sont très peu nombreuses à suivre un enseignement secondaire.
26. Pour remédier à cette situation, il a été convenu que le PAM adopterait en Iran le même programme d'incitation qui a été appliqué avec succès à des réfugiés et autres groupes de population au Pakistan. Ce programme consiste à accorder un bidon d'huile (3,6 kilogrammes) par mois à chaque fillette qui va régulièrement à l'école. Le bidon d'huile a une forte valeur marchande et est facile à transporter. Il peut jouer un rôle décisif dans la décision que prendra la famille de garder leur fille à la maison pour travailler ou de l'envoyer à l'école, lui donnant ainsi une chance de mener une vie que sa mère n'aurait pu avoir.
27. Au cours de la première année scolaire (1996/97), les filles qui vont déjà à l'école et celles qui entreront dans la première classe du primaire (ou une autre classe, bien qu'on s'attende à ce que l'augmentation du nombre des filles touche surtout la première classe du primaire) du fait du programme d'incitation, recevront de l'huile pendant neuf mois. Il est prévu qu'en 1997, le nombre de fillettes iraqiennes fréquentant les écoles des camps passera de cinq à 11 pour cent de la population totale des camps. Cela signifie que quelque 7 500 bénéficiaires recevront au total 243 tonnes d'huile alimentaire au cours du deuxième semestre de l'année scolaire 1996/97 et du premier semestre de l'année scolaire 1997/98.



MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

28. Le BAFIA, qui relève du Ministère de l'intérieur, est responsable de l'exécution générale. Les représentants régionaux du BAFIA sont secondés par les autorités provinciales.
29. Le HCR aide les autorités des camps à améliorer les procédures d'enregistrement des réfugiés et à en vérifier régulièrement le nombre, en s'assurant que les chiffres sont ventilés par sexe et par âge. Cela doit aussi être fait pour les statistiques concernant les enfants scolarisés, afin de contrôler la distribution de l'huile et l'augmentation de la participation scolaire des filles.
30. Les frais de TIEM pour les vivres et les articles non alimentaires sont à la charge du Gouvernement iranien, à l'exception de ceux du programme de rapatriement. Le PAM financera les frais de TIEM jusqu'à la zone frontalière à concurrence de 50 kilogrammes de blé par personne à titre de prime de rapatriement.
31. Toute l'aide alimentaire importée par le PAM sera livrée aux ports de Bandar Abbas et/ou Bandar Imam Khomeni, où elle sera remise aux autorités gouvernementales compétentes (BAFIA). À partir de là, la responsabilité du transport jusqu'aux entrepôts de la province ou du district, d'où l'aide sera ensuite livrée aux camps de réfugiés, incombera au BAFIA. Le blé en vrac sera pris en charge par l'Office céréalier de l'État qui dispose d'un réseau élaboré de silos et dont le système de distribution couvre le pays tout entier. Le blé est moulu par le gouvernement, à ses frais, et distribué aux réfugiés sous forme de farine ou de pain.
32. Le comité alimentaire doit veiller à ce qu'il y ait des femmes parmi les représentants des quartiers ou des groupes chargés de la distribution des vivres, et à ce que chaque réfugié des camps connaisse ses droits en matière de ration alimentaire. Le système de rapport est actuellement modifié pour refléter - pour chaque camp - les quantités reçues de chaque produit, les quantités effectivement distribuées aux bénéficiaires (par sexe) et les stocks. Les rapports doivent être établis par les autorités des camps, sous la direction du personnel du HCR et du PAM.
33. Le PAM recrutera un administrateur auxiliaire (JPO), qui sera basé dans l'ouest de l'Iran, pour contribuer à améliorer le suivi de l'exécution du projet et les rapports en la matière, et fournira un chauffeur, un véhicule et du matériel de base. Le HCR a accepté de mettre à disposition des locaux de bureau à Kermanshah.

COÛTS DU PROJET

34. La répartition des coûts est indiquée ci-après. L'annexe fournit des précisions sur les coûts de soutien directs.



VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produits ¹			
– Blé	8 676 ²	216	1 874 016
– Riz	2 410	285	686 850
– Huile végétale	725 ³	900	652 500
– Légumes secs	723	450	325 350
– Sucre	362	450	162 900
Total partiel produits	12 896		3 701 616
Transport extérieur	12 896	97	1 254 304
TIEM⁴	500	65	32 500
Total partiel coûts opérationnels directs			4 988 420
B. Coûts de soutien directs (voir annexe pour plus de détails)			52 900
Total coûts directs			5 041 320
C. Coûts de soutien indirects			362 975
COÛT TOTAL POUR LE PAM			5 404 295
COÛTS POUR LE HCR			
1. Coût du programme en faveur des réfugiés irakiens			5 245 500
2. Budget de rapatriement pour 10 000 personnes			475 000
COÛT TOTAL POUR LE HCR			5 720 500
COÛT TOTAL (PAM et HCR)			11 124 795

Coût pour le PAM en pourcentage du coût total du projet: 49 pour cent

¹ Il s'agit d'un assortiment indicatif de produits utilisés à des fins d'établissement du budget et d'approbation du projet. La gamme précise de produits et les quantités qui seront effectivement fournies au projet peuvent varier au cours du temps, comme dans tous les projets bénéficiant de l'assistance du PAM, selon les disponibilités du PAM et la possibilité d'obtenir les denrées dans le pays bénéficiaire.

² Dont 500 tonnes pour le programme de rapatriement.

³ Dont 243 tonnes pour le programme huile contre scolarisation.

⁴ Uniquement pour le programme de rapatriement.



RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

35. Le Directeur exécutif recommande au Conseil d'approuver la poursuite de l'aide d'urgence du PAM en faveur de 66 000 réfugiés irakiens en Iran, sur une période de 12 mois, allant de janvier à décembre 1997, les besoins alimentaires s'élevant au total à 12 896 tonnes et le coût total pour le PAM à 5 404 295 dollars.



ANNEXE

COÛTS DE SOUTIEN DIRECTS (en dollars)
--

dollars

Dépenses de personnel

JPO recruté au plan international (P-2)	
Volontaires des Nations Unies	
Administrateurs recrutés sur le plan national	
Consultants recrutés au plan international et SSA	
1 agent recruté localement et personnel temporaire	16 900
Total partiel	16 900

Services d'appui technique

Préévaluation du projet	
Évaluation du projet	
Total partiel	

Voyages et indemnité journalière de subsistance

Internationaux	
Dans le pays	5 000
Total partiel	5 000

Dépenses de bureau

Location des locaux	3 500
Équipement	
Communications	1 500
Fournitures de bureau	1 000
Réparation et entretien du matériel	
Total partiel	6 000

Fonctionnement des véhicules

Pièces de rechange	
Réparations	
Assurance	1 000
Entretien	1 000
Carburant	1 000
Total partiel	3 000

Matériel

Matériel de communication	500
Véhicules	20 000
Matériel agricole	
Matériel informatique	
Matériel d'entreposage	
Télécopieur	1 000
Total partiel	21 500

Divers

500

TOTAL COÛTS DE SOUTIEN DIRECTS

52 900



برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 21 - 24 octobre 1996

**PROJETS
D'INTERVENTION
PROLONGÉE EN
FAVEUR DE
RÉFUGIÉS ET DE
PERSONNES
DEPLACÉES SOUMIS
À L'APPROBATION
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Point 9 a) de l'ordre
du jour

F

Distribution: GENERALE

WFP/EB.3/96/9-A/Add.4
9 septembre 1996
ORIGINAL: ANGLAIS

IRAN 4161 (Élarg.4)

(No. WIS IRA 041604)

**Aide alimentaire en faveur des Iraquiens
réfugiés en Iran**

Durée du projet	12 mois
Nombre de bénéficiaires	66 000
Coût total pour le PAM	5 404 295 dollars
Coût total estimatif	11 124 795 dollars

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des États-Unis.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE À L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire sur les méthodes de travail, les documents établis par le Secrétariat à l'intention du Conseil ont été rédigés dans un souci de concision et axés sur la prise de décisions. Les réunions du Conseil d'administration doivent prendre un tour pragmatique et favoriser le dialogue et les échanges entre les délégations et le Secrétariat. Celui-ci poursuivra les efforts déployés pour faciliter la mise en oeuvre de ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui souhaitent poser des questions d'ordre technique sur ce document à contacter directement les fonctionnaires mentionnés ci-après, de préférence quelque temps avant la session du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en session plénière.

Les fonctionnaires du PAM responsables de ce document sont les suivants:

Directeur régional:	M. Hammam	tel.: 5228-2208
Chargé des opérations:	L. Ehecopar	tel.: 5228-2326

Pour toute question concernant la distribution des documents présentés au Conseil d'administration, veuillez contacter l'employé chargé de la documentation (tél.: 5228-2641).

GÉNÉRALITÉS

1. Le premier afflux important de réfugiés irakiens en Iran, de l'ordre de 50 000 personnes, a été provoqué par des troubles civils dans le nord de l'Iraq en 1988. Les réfugiés, qui ont continué d'affluer entre 1989 et 1990, étaient 105 000 au début de 1991. Le plus grand mouvement de réfugiés a eu lieu après la guerre du Golfe en 1991, suite à l'insurrection kurde dans le nord et aux troubles civils qui ont touché les Arabes des marais dans le sud. En deux mois, environ 1,2 million de réfugiés irakiens seraient entrés en Iran.
2. Après l'amnistie générale prononcée après la guerre par le Gouvernement irakien, la majorité des réfugiés kurdes ont regagné volontairement leur pays durant le deuxième semestre de 1991. Les autres, qui représentaient environ la moitié de la population totale de réfugiés irakiens en Iran, ont décidé de ne pas revenir pour des raisons essentiellement politiques et socio-économiques. Depuis lors, les rapatriements ont été très limités. Comme l'a signalé le Gouvernement iranien, le nombre total d'Irakiens vivant actuellement dans le pays est proche de 600 000, principalement des Arabes des marais. Sur ce nombre, quelque 66 000 (51 pour cent d'hommes et 49 pour cent de femmes) vivent dans 27 camps et reçoivent une aide du PAM/HCR. En général, les camps sont établis loin des villages et des villes, dans les provinces ci-après: Azerbaïdjan occidental, Kurdistan, Kermanshah, Khouzesan, Lorestan, Fars, Markazi, Zandjan et Téhéran.
3. Les réfugiés qui vivent à l'extérieur des camps sont pour la plupart autonomes et subsistent grâce à différents types de commerces, d'affaires et d'emplois occasionnels dans les villes et villages. Ils ne reçoivent pas d'aide du HCR ni du gouvernement, mais ils peuvent acheter du pain dans des boulangeries subventionnées par l'État.
4. Depuis novembre 1988, le PAM a fourni une aide aux réfugiés irakiens vivant et enregistrés dans des camps en Iran, dans le cadre d'une série de trois opérations d'urgence et de quatre projets d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées (IPR), représentant un engagement total de près de 130 000 tonnes de denrées de base. La révision budgétaire réalisée au titre du projet PRO No. 4161 (Élarg.3) a permis de financer l'aide jusqu'à la fin de 1996. Outre l'aide alimentaire du PAM, la Société du Croissant-Rouge iranien a aussi fourni une assistance sous forme de vivres aux réfugiés irakiens, en collaboration avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le HCR a pour sa part contribué, comme à son habitude, aux services de soins et d'entretien, notamment dans les domaines de la santé, de l'hygiène, de l'approvisionnement en eau, de l'infrastructure scolaire et des activités créatrices de revenus.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT

5. Le gouvernement a demandé au PAM de continuer à approvisionner en 1997 les réfugiés irakiens en denrées alimentaires de base.



MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

6. Le gouvernement pratique systématiquement une politique libérale de "portes ouvertes" vis-à-vis des réfugiés irakiens et afghans à qui il donne asile. En règle générale, tous les camps irakiens sont bien entretenus. En collaboration avec le HCR, le gouvernement a fait construire des maisons en béton et des logements préfabriqués pour les réfugiés irakiens et a mis à disposition des équipements scolaires, des services médicaux, des installations électriques et sanitaires et d'autres infrastructures de base dans les camps.
7. Des fourneaux et du kérosène sont attribués aux ménages réfugiés et l'approvisionnement en eau potable est satisfaisant. Dans les principaux camps, les centres sanitaires sont dotés d'un médecin diplômé d'État tandis que dans les autres, qui disposent d'infirmières, des visites de médecins sont prévues deux à trois fois par semaine. Des services de planification familiale sont aussi assurés. La part de l'aide fournie par le HCR sous forme de médicaments s'est accrue depuis que l'État a supprimé les subventions qu'il accordait pour les services sanitaires et l'éducation.
8. La gestion et l'exécution de cette opération en faveur de réfugiés incombent au gouvernement, par le biais de ses organismes nationaux et régionaux, en coopération avec des organisations des Nations Unies (HCR et PAM) et d'ONG (Société du Croissant-Rouge iranien). L'opération est coordonnée à l'échelon national par le Bureau des étrangers et des immigrants (BAFIA) du Ministère de l'intérieur, et dans les différentes provinces, par les bureaux régionaux du BAFIA.
9. Outre l'aide apportée par le PAM et la Société du Croissant-Rouge iranien, le gouvernement fournit des aliments complémentaires et d'autres articles tels que savon et détergent, bidons pour l'eau et ustensiles de cuisine, selon que de besoin.

ÉVALUATION PAR LE PAM

10. Après le rapatriement massif des réfugiés irakiens au cours du second semestre de 1991, le nombre de réfugiés irakiens en Iran s'est nettement stabilisé. Une mission d'évaluation conjointe PAM/HCR s'est rendue en Iran en juin 1996 afin d'évaluer les besoins alimentaires pour 1997.
11. Comme indiqué par le gouvernement et vérifié par le HCR, 65 234 réfugiés irakiens (au 1er mars 1996) vivent dans des camps établis par le Gouvernement iranien; les autres vivent dans des villes, certains chez des parents. Le tableau ci-dessous présente une répartition de la population de réfugiés dans les camps par province.



Province	Nombre de réfugiés dans les camps
Azerbaïdjan occidental	16 324
Kurdistan	5 329
Kermanshah	5 679
Khouzestan	24 388
Lorestan	2 967
Total partiel	54 687
Fars	7 423
Markazi	2 471
Zanjan	483
Téhéran	170
Total partiel	10 547
TOTAL	65 234

12. Le nombre total de réfugiés vivant dans des camps a augmenté de 3,5 pour cent au cours des six mois qui ont précédé la mission d'évaluation. Cette progression est attribuable à une croissance nette de la population (naissances moins décès) ainsi qu'aux mouvements nets vers les camps. Il n'y a pas eu de nouveaux afflux en provenance d'Iraq et le nombre des rapatriés a été négligeable. Cependant, du fait de la dégradation de l'économie iranienne, certains réfugiés ont éprouvé des difficultés à assurer seuls leur subsistance de sorte qu'ils ont quitté la société iranienne pour se rendre dans des camps de réfugiés, où leur sont fournis vivres et services de base.
13. Pour 1997, la mission conjointe a recommandé, comme par le passé, de concentrer l'aide du PAM sur les 65 234 réfugiés vivant dans des camps.
14. La politique de liberté de mouvement adoptée par le gouvernement vis-à-vis des réfugiés iraqiens leur a ouvert des possibilités d'emploi, essentiellement dans les secteurs de la construction et de l'agriculture. On estime qu'environ 30 pour cent des réfugiés adultes de sexe masculin vivant dans des camps travaillent à l'extérieur; sur ce nombre, quelque 17 pour cent ont un emploi permanent et le reste des emplois occasionnels. Le salaire quotidien est en général de l'ordre de trois à cinq dollars. Cependant, il convient de noter que les réfugiés de sexe masculin ont de plus en plus de mal à trouver un emploi du fait de la dégradation de la situation économique dans le pays.
15. Peu de femmes réfugiées - voire pas du tout - travaillent à l'extérieur des camps. Depuis la fin de 1995, avec l'aide du HCR, de nombreux camps ont commencé à offrir des activités créatrices de revenu aux femmes et fillettes intéressées, telles que le tissage des kilims et des tapis et la confection de vêtements.
16. La distribution des vivres est généralement assurée une fois par mois par l'intermédiaire des représentants de groupes ou de quartiers. Chaque représentant de quartier ou de groupe reçoit des rations destinées à 20 familles au maximum. Alors que le riz, l'huile végétale et les légumes secs sont distribués directement, le blé est moulu et distribué sous forme de farine ou de pain (trois pains de 100 grammes par personne et par jour).



17. La ration alimentaire quotidienne fournit 1 921 kilocalories et 54 grammes de protéines. Elle se compose de blé (350 grammes), de riz (100 grammes), d'huile alimentaire (20 grammes), de légumes secs (30 grammes) et de sucre (15 grammes).
18. Des mesures ont récemment été prises pour remédier aux lacunes du système de rapports concernant l'utilisation des produits de base: un comité alimentaire a été créé, qui se compose du directeur adjoint du BAFIA, du directeur de pays du PAM et du représentant du HCR. Ce comité se réunit périodiquement pour examiner les chiffres concernant le nombre de bénéficiaires, les entrées et les registres, les procédures, les mécanismes de distribution et les activités du camp en général.

Rapatriement en Iraq

19. La mission conjointe a établi que certains réfugiés en Azerbaïdjan occidental et au Kurdistan sont disposés à regagner leur pays d'origine, à condition que la communauté internationale garantisse la sécurité et qu'une aide leur soit fournie en Iraq pour faciliter leur réinstallation. La majorité des réfugiés ont perdu leur logement en Iraq et n'ont pas les moyens de le reconstruire. Certains possèdent des terres agricoles, mais eux aussi doivent pouvoir compter sur une aide alimentaire provisoire jusqu'à la première récolte. Pour remédier à la situation, le PAM, en collaboration avec d'autres organisations, fournit une aide à la réinstallation en Iraq sous forme de vivres, de matériaux de construction et de semences.
20. Un plan d'urgence pour le rapatriement volontaire des réfugiés iraqiens a été préparé par le HCR et le PAM, en collaboration avec le Gouvernement iranien. Le PAM fournira 50 kilogrammes de blé par rapatrié, c'est-à-dire la même formule que celle qui est appliquée aux réfugiés afghans regagnant leur pays d'origine. Le HCR fournira des feuilles de plastique, des couvertures, des troussees de premier secours et des collations pour le voyage. Estimant que le nombre maximum des rapatriés serait de 10 000 en 1997, le PAM fournira 500 tonnes de blé.
21. Des stages de formation pour les hommes sont assurés par le HCR - en coopération avec l'organisme technique du Gouvernement iranien - dans les domaines de la menuiserie, de l'électricité, de la maçonnerie en brique, etc. Cela devrait non seulement permettre aux réfugiés de rebâtir leurs logements et l'infrastructure communautaire, mais également les aider à terme à devenir autosuffisants sur le plan économique.

QUESTIONS DE DÉVELOPPEMENT

22. Les réfugiés des camps ont du mal à devenir autonomes, en partie du fait de l'isolement de certains camps et de l'absence de qualifications de nombreux réfugiés.
23. Outre les possibilités de formation et d'emploi offertes aux hommes dont il a été question plus haut, des activités créatrices de revenu ont été introduites pour les jeunes filles et les femmes vivant dans les camps pour répondre aux restrictions culturelles limitant leur mobilité professionnelle à l'extérieur des camps. Les femmes et les fillettes reçoivent d'abord une formation de deux à six mois ainsi qu'une modeste rémunération en espèces (30 cents à un dollar par jour). Celles qui réussissent le test organisé à la fin de la formation reçoivent un certificat des autorités iraniennes chargées de l'artisanat.



24. Ces activités n'ayant pour la plupart été entreprises qu'à la fin de 1995, elles n'en sont encore qu'à un stade peu avancé de mise en oeuvre. Des études de marché sont en cours pour déterminer si les produits peuvent être vendus. Lorsque la production commencera à une échelle commerciale, les réfugiés ayant reçu une formation bénéficieront de salaires comparables à ce qu'ils seraient dans la société iranienne. Chaque atelier est doté d'un conseil composé de deux représentants des réfugiés, un des hommes et un des femmes participant à l'activité, de la direction du camp et du HCR. Une évaluation de ces activités doit être prochainement réalisée par le HCR pour servir de base à la planification des activités futures.
25. La mission conjointe de juin a conclu, à la suite des visites qu'elle a réalisées dans cinq camps où vivaient quelque 17 000 réfugiés, qu'il y avait de gros écarts entre le nombre de garçons et de filles scolarisés. En moyenne, les garçons scolarisés représentent 12 pour cent de la population totale des camps, contre cinq pour cent seulement pour les filles. Cet écart est plus marqué dans les classes supérieures car les filles sont très peu nombreuses à suivre un enseignement secondaire.
26. Pour remédier à cette situation, il a été convenu que le PAM adopterait en Iran le même programme d'incitation qui a été appliqué avec succès à des réfugiés et autres groupes de population au Pakistan. Ce programme consiste à accorder un bidon d'huile (3,6 kilogrammes) par mois à chaque fillette qui va régulièrement à l'école. Le bidon d'huile a une forte valeur marchande et est facile à transporter. Il peut jouer un rôle décisif dans la décision que prendra la famille de garder leur fille à la maison pour travailler ou de l'envoyer à l'école, lui donnant ainsi une chance de mener une vie que sa mère n'aurait pu avoir.
27. Au cours de la première année scolaire (1996/97), les filles qui vont déjà à l'école et celles qui entreront dans la première classe du primaire (ou une autre classe, bien qu'on s'attende à ce que l'augmentation du nombre des filles touche surtout la première classe du primaire) du fait du programme d'incitation, recevront de l'huile pendant neuf mois. Il est prévu qu'en 1997, le nombre de fillettes iraqiennes fréquentant les écoles des camps passera de cinq à 11 pour cent de la population totale des camps. Cela signifie que quelque 7 500 bénéficiaires recevront au total 243 tonnes d'huile alimentaire au cours du deuxième semestre de l'année scolaire 1996/97 et du premier semestre de l'année scolaire 1997/98.

MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

28. Le BAFIA, qui relève du Ministère de l'intérieur, est responsable de l'exécution générale. Les représentants régionaux du BAFIA sont secondés par les autorités provinciales.
29. Le HCR aide les autorités des camps à améliorer les procédures d'enregistrement des réfugiés et à en vérifier régulièrement le nombre, en s'assurant que les chiffres sont ventilés par sexe et par âge. Cela doit aussi être fait pour les statistiques concernant les enfants scolarisés, afin de contrôler la distribution de l'huile et l'augmentation de la participation scolaire des filles.
30. Les frais de TIEM pour les vivres et les articles non alimentaires sont à la charge du Gouvernement iranien, à l'exception de ceux du programme de rapatriement. Le PAM



financera les frais de TIEM jusqu'à la zone frontalière à concurrence de 50 kilogrammes de blé par personne à titre de prime de rapatriement.

31. Toute l'aide alimentaire importée par le PAM sera livrée aux ports de Bandar Abbas et/ou Bandar Imam Khomeni, où elle sera remise aux autorités gouvernementales compétentes (BAFIA). À partir de là, la responsabilité du transport jusqu'aux entrepôts de la province ou du district, d'où l'aide sera ensuite livrée aux camps de réfugiés, incombera au BAFIA. Le blé en vrac sera pris en charge par l'Office céréalier de l'État qui dispose d'un réseau élaboré de silos et dont le système de distribution couvre le pays tout entier. Le blé est moulu par le gouvernement, à ses frais, et distribué aux réfugiés sous forme de farine ou de pain.
32. Le comité alimentaire doit veiller à ce qu'il y ait des femmes parmi les représentants des quartiers ou des groupes chargés de la distribution des vivres, et à ce que chaque réfugié des camps connaisse ses droits en matière de ration alimentaire. Le système de rapport est actuellement modifié pour refléter - pour chaque camp - les quantités reçues de chaque produit, les quantités effectivement distribuées aux bénéficiaires (par sexe) et les stocks. Les rapports doivent être établis par les autorités des camps, sous la direction du personnel du HCR et du PAM.
33. Le PAM recrutera un administrateur auxiliaire (JPO), qui sera basé dans l'ouest de l'Iran, pour contribuer à améliorer le suivi de l'exécution du projet et les rapports en la matière, et fournira un chauffeur, un véhicule et du matériel de base. Le HCR a accepté de mettre à disposition des locaux de bureau à Kermanshah.

COÛTS DU PROJET

34. La répartition des coûts est indiquée ci-après. L'annexe fournit des précisions sur les coûts de soutien directs.

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produits ¹			
– Blé	8 676 ²	216	1 874 016
– Riz	2 410	285	686 850
– Huile végétale	725 ³	900	652 500
– Légumes secs	723	450	325 350
– Sucre	362	450	162 900
Total partiel produits	12 896		3 701 616
Transport extérieur	12 896	97	1 254 304
TIEM⁴	500	65	32 500
Total partiel coûts opérationnels directs			4 988 420



VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
B. Coûts de soutien directs (voir annexe pour plus de détails)			52 900
Total coûts directs			5 041 320
C. Coûts de soutien indirects			362 975
COÛT TOTAL POUR LE PAM			5 404 295
COÛTS POUR LE HCR			
1. Coût du programme en faveur des réfugiés iraqiens			5 245 500
2. Budget de rapatriement pour 10 000 personnes			475 000
COÛT TOTAL POUR LE HCR			5 720 500
COÛT TOTAL (PAM et HCR)			11 124 795
Coût pour le PAM en pourcentage du coût total du projet: 49 pour cent			
<p>¹ Il s'agit d'un assortiment indicatif de produits utilisés à des fins d'établissement du budget et d'approbation du projet. La gamme précise de produits et les quantités qui seront effectivement fournies au projet peuvent varier au cours du temps, comme dans tous les projets bénéficiant de l'assistance du PAM, selon les disponibilités du PAM et la possibilité d'obtenir les denrées dans le pays bénéficiaire.</p> <p>² Dont 500 tonnes pour le programme de rapatriement.</p> <p>³ Dont 243 tonnes pour le programme huile contre scolarisation.</p> <p>⁴ Uniquement pour le programme de rapatriement.</p>			

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

35. Le Directeur exécutif recommande au Conseil d'approuver la poursuite de l'aide d'urgence du PAM en faveur de 66 000 réfugiés iraqiens en Iran, sur une période de 12 mois, allant de janvier à décembre 1997, les besoins alimentaires s'élevant au total à 12 896 tonnes et le coût total pour le PAM à 5 404 295 dollars.



ANNEXE

COÛTS DE SOUTIEN DIRECTS (en dollars)

dollars

Dépenses de personnel

JPO recruté au plan international (P-2)	
Volontaires des Nations Unies	
Administrateurs recrutés sur le plan national	
Consultants recrutés au plan international et SSA	
1 agent recruté localement et personnel temporaire	16 900
Total partiel	16 900

Services d'appui technique

Préévaluation du projet	
Évaluation du projet	
Total partiel	

Voyages et indemnité journalière de subsistance

Internationaux	
Dans le pays	5 000
Total partiel	5 000

Dépenses de bureau

Location des locaux	3 500
Équipement	
Communications	1 500
Fournitures de bureau	1 000
Réparation et entretien du matériel	
Total partiel	6 000

Fonctionnement des véhicules

Pièces de rechange	
Réparations	
Assurance	1 000
Entretien	1 000
Carburant	1 000
Total partiel	3 000

Matériel

Matériel de communication	500
Véhicules	20 000
Matériel agricole	
Matériel informatique	
Matériel d'entreposage	
Télécopieur	1 000
Total partiel	21 500

Divers

500

TOTAL COÛTS DE SOUTIEN DIRECTS

52 900

